

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Participations financières

Délibération n° BS 2-4-2024

Membres :

En exercice : 13
Présents : 10
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 10

Date de la convocation :

19 mars 2024

Secrétaire de séance élu :

Jean-Marc VIAL

Extrait

du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 26 mars à 14 heures,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : Robert AGUETTAZ, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN, Jean-Claude RAFFIN, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Christian RAUCAZ et Béatrice SANTAIS

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en mars 2024.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participation financière du SDES aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage et ce, à compter du second semestre 2021.

Les participations financières du SDES à ce titre, sont financées par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TICFE. Ainsi, ces participations financières sont proposées aux seules communes ayant intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TICFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment. Les travaux réalisés devant à minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères des fiches CEE.

Pour le dossier présenté au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose du dossier ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 8 février 2024.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non le nouveau dossier « à valider ».

Ce dossier listé dans le tableau annexé au présent rapport, représente une participation financière potentielle maximum de 110 000 €.

En outre les plafonds d'aide financière ayant évolué en 2024, il est proposé de faire bénéficier, les 2 dossiers préalablement validés au bureau syndical du 8 février dernier, des nouveaux montants plafond. Aussi, ces 2 compléments associés au dossier cité ci-dessus amènent à une participation financière potentielle maximum de 145 959 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ *Approuver les dossiers notés « à valider » et listés dans le tableau annexé au présent rapport ;*
- ▶ *Autoriser les engagements budgétaires des nouveaux dossiers, sur la base des montants maximums mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 145 959 € ;*
- ▶ *Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES au maître d'ouvrage concerné.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Jean-Marc VIAL



Le Président du SDES

Michel DYEN



Travaux de rénovation énergétique des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2024

Réf dossier	Dossiers validés		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Nature des travaux
	Commune	Site concerné	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Taux d'intervention	Montant participation SDES	
22-012 TRVX BATa	Cevins	Ancienne Fruitière	06/12/2023	06/12/2023	11 669	11 669	60%	7 001	Complément : ITE sur 22m² supplémentaires + isolation plancher bas sur 72m²
24-001 TRVX BAT	Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	Mairie - salle polyvalente	21/12/2023	18/01/2024	460 900	374 800	35%	80 000	Isolation murs ITE et toiture + menuiseries + VMC +GTC
24-003 TRVX BAT	Les Échelles	CTM en Ecole de musique	30/11/2023	22/01/2024	277 696	191 918	50%	80 000	ITE/ITI, PAC air/air, Plancher haut/bas, menuiseries, VMC SF, LED
Total déjà validé à ce jour (2 dossiers et 1 complément)					750 265,00 €	578 387,00 €	-	167 001,00 €	-
Réf dossier	Dossier à valider		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Nature des travaux
	Commune	Site concerné	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Taux d'intervention	Montant participation SDES	
23-014 TRVX BAT	Saint-Ours	Ecole	23/10/2023	13/03/2024	1 077 899	316 886	60%	110 000	Toiture + Chauffage + VMC SF + Menuiseries + ITE + ITI
Dossier à valider le 26 mars 2024					1 077 899,00 €	316 886,00 €	-	110 000,00 €	-
24-001 TRVX BATa	Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	Mairie - salle polyvalente	21/12/2023	18/01/2024			35%	20 000	Isolation murs ITE et toiture + menuiseries + VMC +GTC
24-003 TRVX BATa	Les Échelles	CTM en Ecole de musique	30/11/2023	22/01/2024			50%	15 959	ITE/ITI, PAC air/air, Plancher haut/bas, menuiseries, VMC SF, LED
Compléments de financement à valider le 26 mars 2024								35 959,00 €	-
Total à valider (1 dossier et 2 compléments)								145 959,00 €	-
Total année 2024					1 828 164,00 €	895 273,00 €	-	312 960,00 €	

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés